

Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 26 septembre 2024 — N° 147

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de souligner la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

Mme Dufour (Mille-Îles) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de la Ferme Aux Vieux Chênes.

Mme Haytayan (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'école arménienne Sourp Hagop.

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration afin d'inviter les citoyens à participer à la Journée des 50 ans et plus de Ville-Marie, *Sages, pas sages, on y va!*

26 septembre 2024

M. Gagnon (Jonquière) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire du Regroupement acadien Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Mme Garceau (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale de l'avortement sécurisé.

M. Rivest (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de souligner le dévoilement d'un nouveau calendrier des mairesses.

Mme Mallette (Huntingdon) fait une déclaration afin de rendre hommage aux travailleurs de rang.

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de souligner le travail de la Société de développement et d'animation de Mascouche.

Mme Charest (Brome-Missisquoi) fait une déclaration afin de souligner la mise sur pied d'un centre de tri de résidus de construction, rénovation et démolition dans la MRC de Brome-Missisquoi.

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire de L'Ordre des Filles d'Isabelle, Sainte-Rose-de-Lima, Cercle n° 1363.

26 septembre 2024

Mme Duranceau (Bertrand) fait une déclaration afin de souligner la tenue de l'Oktobierfest de Sainte-Adèle.

À 9 h 54, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 05.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 du ministère de la Justice.
(Dépôt n° 1867-20240926)

M. Drainville, ministre de l'Éducation, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 du ministère de l'Éducation.
(Dépôt n° 1868-20240926)

26 septembre 2024

Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 du Tribunal administratif du logement;
(Dépôt n° 1869-20240926)

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 de la Société d'habitation du Québec.
(Dépôt n° 1870-20240926)

Mme la présidente dépose :

Le rapport d'activité 2023-2024 du Commissaire à l'éthique et à la déontologie.
(Dépôt n° 1871-20240926)

Dépôts de pétitions

M. Bouazzi (Maurice-Richard) dépose deux extraits de pétition concernant une demande visant à ce que la Caisse de dépôt et placement du Québec se déporte de ses investissements associés à des violations du droit international :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 4 229 citoyens et citoyennes du Québec;
(Dépôt n° 1872-20240926)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 47 citoyens et citoyennes du Québec.
(Dépôt n° 1873-20240926)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

26 septembre 2024

À la demande de Mme la présidente, M. Zanetti (Jean-Lesage) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la présidente, M. Julien, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, retire certains propos non parlementaires.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 25 septembre 2024 sur la motion de Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, proposant que le principe du projet de loi n° 61, Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif, soit maintenant adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 310 en annexe)

Pour : **105** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 61 est adopté.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 61 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

La motion est adoptée.

L'Assemblée tient les votes reportés le 25 septembre 2024 sur la motion proposée par Mme Rizqy (Saint-Laurent) et sur la motion d'amendement proposée par M. Paradis (Jean-Talon) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Est d'abord mise aux voix la motion d'amendement de M. Paradis (Jean-Talon).

26 septembre 2024

Cette motion se lit comme suit :

QUE la motion de la députée de Saint-Laurent soit amendée de la manière suivante :

1. Ajouter, après le sixième alinéa, le suivant :

« QU'elle demande au gouvernement de faire preuve de transparence quant aux conditions en vertu desquelles a été octroyé à Northvolt un bloc d'énergie de 354 mégawatts; »;

2. Ajouter au dernier alinéa, après les mots « d'accorder », les mots suivants :

« , dans la mesure où les ententes contractuelles entre le gouvernement du Québec et Northvolt le permettent, ».

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **311** en annexe)

Pour : **28** Contre : **72** Abstention : **5**

Est ensuite mise aux voix la motion de Mme Rizqy (Saint-Laurent).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que le gouvernement du Québec a octroyé un bloc d'énergie de 354 mégawatts à la jeune pousse suédoise Northvolt pour son projet d'usine de cellules de batteries en Montérégie et s'est engagé financièrement pour près de 1,4 milliard de dollars dans le projet;

26 septembre 2024

QU'elle prenne acte des difficultés financières rencontrées par Northvolt, notamment, la perte d'un contrat majeur de 3 milliards de dollars avec BMW, les difficultés à payer ses fournisseurs, la mise sur pause de projets d'expansion, le refus de ses deux actionnaires importants Volkswagen et Goldman Sachs d'injecter des sommes supplémentaires, le refus du gouvernement suédois de mettre un cent de plus dans le projet, et plus récemment, la restructuration bancaire qui a conduit à la suppression de 1 600 emplois, soit 20 % des effectifs;

QU'elle prenne acte que le gouvernement du Québec prévoit désormais que le projet Northvolt en Montérégie entrera en service avec au moins 18 mois de retard, soit pas avant 2028, et que l'on ne peut exclure des retards additionnels;

QU'elle rappelle que de nombreuses entreprises déjà établies au Québec et offrant des emplois payants se sont vu refuser des blocs d'énergie;

QU'elle prenne acte que cette situation compromet des investissements et des emplois en région;

QU'elle rappelle et appuie les propos du président-directeur général d'Hydro-Québec, M. Michael Sabia, à l'effet qu'il est nécessaire de procéder à un rééquilibrage en faveur de nos entreprises d'ici dans l'octroi des mégawatts d'énergie disponibles pour les projets industriels voulant se décarboner;

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste d'accorder à d'autres entreprises l'actuel bloc d'énergie de 354 mégawatts alloués au projet Northvolt, tout en s'assurant qu'une quantité identique soit disponible pour Northvolt en 2028 lors de l'entrée en service prévue de son usine en Montérégie.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **312** en annexe)

Pour : **28** Contre : **72** Abstention : **5**

26 septembre 2024

Motions sans préavis

M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, propose :

QUE l'Assemblée nationale appuie l'interdiction de la vente de véhicules passagers neufs à essence à partir de 2035;

QU'elle constate que plusieurs pays européens et états américains prévoient également une telle interdiction pour 2035.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 313 en annexe)

Pour : **101** Contre : **0** Abstention : **1**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Morin (Acadie), conjointement avec Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, qui se tient chaque année le 30 septembre, afin de commémorer les victimes et les survivants des pensionnats autochtones;

QU'elle se souvienne également du triste décès de Madame Joyce Echaquan, survenu dans des circonstances tragiques à l'hôpital de Joliette le 28 septembre 2020;

QU'elle rappelle l'importance de mettre en œuvre de véritables partenariats avec les Premières Nations et les Inuit leur permettant d'assurer leur développement social, économique et culturel;

26 septembre 2024

QU'elle demande au gouvernement caquiste d'intensifier et de multiplier les opportunités de consultations auprès des Premières Nations et des Inuit dans toutes les sphères de la société, et ce, dans une approche de nation à nation;

QU'enfin, elle observe une minute de silence à la mémoire des victimes des pensionnats autochtones ainsi qu'à la mémoire de Joyce Echaquan.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 314 en annexe)

Pour : **99** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. Lévesque, deuxième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), conjointement avec M. Roberge, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, M. Morin (Acadie), M. Paradis (Jean-Talon) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale déplore que l'escalade de la violence au Liban ait engendré le décès de nombreux civils dans la région;

QU'elle offre ses plus sincères condoléances aux familles et aux proches des victimes;

QU'elle affirme son appui à l'appel international à un cessez-le-feu temporaire de 21 jours;

QU'elle exprime son souhait d'une résolution pacifique basée sur la négociation et le respect du droit international;

2233

26 septembre 2024

QU'elle demande au gouvernement fédéral de tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité et permettre l'évacuation des ressortissants québécois;

QU'enfin, l'Assemblée nationale observe une minute de silence en la mémoire des personnes disparues.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 315 en annexe)

Pour : **94** Contre : **0** Abstention : **1**

À la demande de M. Lévesque, deuxième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Derraji, leader de l'opposition officielle, et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant le service de traversier entre Matane, Baie-Comeau et Godbout; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 63, Loi modifiant la Loi sur les mines et d'autres dispositions;

26 septembre 2024

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 62, Loi visant principalement à diversifier les stratégies d'acquisition des organismes publics et à leur offrir davantage d'agilité dans la réalisation de leurs projets d'infrastructure;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 70, Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 68, Loi visant principalement à réduire la charge administrative des médecins;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 61, Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 143 et 165.1 du Règlement, M. Lévesque, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes se réunira en séance publique afin de procéder à la première phase des consultations particulières et auditions publiques.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Lévesque, deuxième vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 4 octobre 2024, M. Bérubé (Matane-Matapédia) s'adressera à M. Drainville, ministre de l'Éducation, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « L'Éducation, véritable priorité du gouvernement? ».

26 septembre 2024

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 19, à la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à l'expiration du délai pour recevoir les avis de débats de fin de séance.

Les travaux reprennent à 11 h 29.

À 11 h 30, à la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 13 heures.

Débats de fin de séance

À 13 h 02, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Fortin (Pontiac) à Mme Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts, portant sur le sujet suivant : « des fermetures d'usines à Maniwaki et La Tuque ».

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 1^{er} octobre 2024, à 10 heures.

La motion est adoptée.

À 13 h 15, M. Lévesque, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 1^{er} octobre 2024, à 10 heures.

La Présidente

NATHALIE ROY

2236

26 septembre 2024

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, proposant que le principe du projet de loi n° 61, Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif, soit maintenant adopté :

(Vote n° 310)

POUR - 105

Abou-Khalil (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)
Allaire (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Lachance (CAQ)	Prass (PLQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dionne (CAQ)	Laforest (CAQ)	Provençal (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rizqy (PLQ)
(Prévost)	Dubé (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Orford)	(Abitibi-Est)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lefebvre (IND)	Setlakwe (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Fortin (PLQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gagnon (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Gendron (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Ghazal (QS)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	(Groulx)	Marissal (QS)	(Dubuc)
(Portneuf)	Grandmont (QS)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	Grondin (CAQ)	Massé (QS)	(Hull)
(La Pinière)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Nichols (IND)	
Cicccone (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Paradis (PQ)	

26 septembre 2024

Sur la motion d'amendement de M. Paradis (Jean-Talon) :

(Vote n° 311)

POUR - 32

Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Rizqy (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Dufour (PLQ)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	Massé (QS)	Setlakwe (PLQ)
Bouazzi (QS)	Fontecilla (QS)	McGraw (PLQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Cadet (PLQ)	Fortin (PLQ)	Morin (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (PLQ)	Garceau (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Zaga Mendez (QS)
(La Pinière)	Ghazal (QS)	Nichols (IND)	Zanetti (QS)
Ciccione (PLQ)	Grandmont (QS)	Paradis (PQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Prass (PLQ)	

CONTRE - 72

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (CAQ)
Allaire (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
(Orford)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roy (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Les Plaines)	Simard (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Tardif (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caire (CAQ)	(Groulx)	Lemay (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Dubuc)
Caron (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Haytayan (CAQ)	(Chapleau)	(Hull)
Champagne Jourdain (CAQ)	Hébert (CAQ)	Mallette (CAQ)	
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	

ABSTENTIONS - 1

Lefebvre (IND)

26 septembre 2024

Sur la motion de Mme Rizqy (Saint-Laurent) :

(Vote n° 312)

POUR - 28

Beauchemin (PLQ)	Fontecilla (QS)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Bouazzi (QS)	Fortin (PLQ)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)
Cadet (PLQ)	Garceau (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Caron (PLQ)	Ghazal (QS)	Nichols (IND)	
(La Pinière)	Grandmont (QS)	Prass (PLQ)	
Ciccone (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rizqy (PLQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Maccarone (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Marissal (QS)	Setlakwe (PLQ)	
Dufour (PLQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)	
(Mille-Îles)			

CONTRE - 72

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (CAQ)
Allaire (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
(Orford)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roy (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Les Plaines)	Simard (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Tardif (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caire (CAQ)	(Groulx)	Lemay (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	Groncin (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Dubuc)
Caron (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Haytayan (CAQ)	(Chapleau)	(Hull)
Champagne Jourdain (CAQ)	Hébert (CAQ)	Malette (CAQ)	
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	

ABSTENTIONS - 5

Arseneau (PQ)	Lefebvre (IND)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bérubé (PQ)	Paradis (PQ)	

26 septembre 2024

Sur la motion de M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs :

(Vote n° 313)

POUR - 101

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Paradis (PQ)
Allaire (CAQ)	Cicccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)
Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
(Prévost)	Dorismond (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
(Orford)	Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Abitibi-Est)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Dufour (PLQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	(Mille-Îles)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blouin (CAQ)	Duranceau (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Émond (CAQ)	Legault (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fortin (PLQ)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Cadet (PLQ)	Gagnon (CAQ)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Garceau (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Gendron (CAQ)	Malette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ)	Ghazal (QS)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Grandmont (QS)	Martel (CAQ)	(Dubuc)
Caron (PLQ)	Groncin (CAQ)	Massé (QS)	Tremblay (CAQ)
(La Pinière)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	(Hull)
Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Nichols (IND)	Zanetti (QS)

ABSTENTIONS - 1

Lefebvre (IND)

26 septembre 2024

Sur la motion de M. Morin (Acadie), conjointement avec Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme) :

(Vote n° 314)

POUR - 99

Abou-Khalil (CAQ)	Ciccione (PLQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Allaire (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Derraji (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dionne (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dorismond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Drainville (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Schmaltz (CAQ)
Blais (CAQ)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Lefebvre (IND)	Schneeberger (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Émond (CAQ)	Legault (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Blouin (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lévesque (CAQ) (Chapleau)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bouazzi (QS)	Gagnon (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	Mallette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Cadet (PLQ)	Gendron (CAQ)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ) (Dubuc)
Caire (CAQ)	Ghazal (QS)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ) (Hull)
Carmant (CAQ)	Grandmont (QS)	Massé (QS)	Zaga Mendez (QS)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Grondin (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Nichols (IND)	
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)	
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (CAQ)	
	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)	
	Julien (CAQ)		

26 septembre 2024

Sur la motion de M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), conjointement avec M. Roberge, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, M. Morin (Acadie), M. Paradis (Jean-Talon) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 315)

POUR - 94

Abou-Khalil (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Allaire (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)	Prass (PLQ)
Arseneau (PQ)	D'Amours (CAQ)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dionne (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Drainville (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
(Orford)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Abitibi-Est)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (PLQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blais (CAQ)	(Mille-Îles)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fortin (PLQ)	Lévesque (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Boulet (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Gagnon (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Caire (CAQ)	Garceau (PLQ)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	Gendron (CAQ)	Marissal (QS)	(Dubuc)
Caron (CAQ)	Ghazal (QS)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Grandmont (QS)	Massé (QS)	(Hull)
Caron (PLQ)	Groncin (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
(La Pinière)	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)
Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Nichols (IND)	
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)	
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (CAQ)	

ABSTENTIONS - 1

Lefebvre (IND)